toutes les paroles de pure discipline. Le maître ne devait parler que pour enseigner et exhorter.

L'autorité morale la mieux établie ne peut prévenir toutes les fautes. Pour venger l'ordre lorsqu'il est atteint, les sanctions disciplinaires s'imposent. M. de la Salle le comprit, et il rédigea avec grand soin un code de corrections. Il veut que « la fermeté ne dégénère point en dureté »; mais il n'accepte pas que, « sous prétexte d'avoir de la compassion pour les enfants, on leur laisse faire tout ce qu'ils veulent; il arrivera de là, ajoute-t-il, qu'on aura des écoliers méchants, libertins et déréglez[1]. » Si les avis paternels et les pénitences morales sont impuissantes à dompter un enfant, qu'on ait recours à la férule, à la verge ou au fouet[2]. Ces corrections corporelles n'avaient rien d'extraordinaire dans un siècle où le fouet était d'un usage courant dans les écoles et les collèges, où les rois eux-mêmes avaient été fouettés dans leur éducation[3]. Ce qui distingue la discipline de M. de la Salle, c'est la modération et l'humanité qu'il conseille dans les

[1] *Conduite des écoles*, p. 141. — [2] « On ne doit donner qu'un coup dans la main; il ne faut jamais surpasser le nombre de deux. Il faut frapper sur la main gauche, surtout à ceux qui écrivent, pour ne pas appesantir la main droite... Il n'en faut pas donner à ceux qui ont du mal dans les mains. » (*Conduite*, p. 246.) Pour les verges, on ne devait donner que trois coups. Il est question du martinet dans l'exemplaire manuscrit de la *Conduite* (Ms. Bibl. nat., fr. 11 759.) Mais il est complètement supprimé dans l'édition de 1720. Les termes dans lesquels M. Compayré, *Histoire de la Pédagogie*, p. 227, parle de ce chapitre des corrections laissent supposer que l'auteur ne s'est pas bien mis au point. — [3] Un jour que Louis XIII avait été condamné au fouet, il dit à son gouverneur: « Ne frappez guère fort, au moins. » Peu après, ayant reçu de la régente sa mère un témoignage de respect, il dit : « J'aimerais mieux qu'on ne me fît point tant de révérences et tant d'honneur, et qu'on ne me fît point fouetter. » (*Mémoires du comte de Brienne*, t. I, p. 391.) « Il survint entre le roi (Louis XIV) et Monsieur, son frère, un petit démêlé d'enfants qui se disputent quelque chose; le roi voulut prendre un poëlon de bouillie, Monsieur en tenait le manche; et avant que les gouverneurs eussent fait finir ce tiraillement, Monsieur fit mine d'en vouloir frapper le roi. La reine avertie vint faire fouetter Monsieur. » (D'après les *Mémoires de l'abbé de Choisy*.) Sur l'usage des punitions corporelles, voir Gréard, *Éducation secondaire*.

corrections : le maître ne s'armera de la férule et de la verge qu'après avoir épuisé tous les autres moyens. Il ne punira point sous le coup de l'émotion; il ne frappera qu'une fois ou deux fois; il prendra garde de ne faire aucun mal à l'enfant... S'il traite longuement ce sujet, ce n'est que pour prévenir et empêcher les excès[1].

Au chapitre des récompenses, il est plus à l'aise. Ce moyen d'émulation revient davantage à la douceur de son caractère. On récompensera la piété, l'assiduité, la capacité. Les images, chapelets, crucifix, livres, qu'on donne aux enfants produisent un double résultat : ils enrichissent d'objets religieux les familles des enfants, ils portent les écoliers à aimer l'accomplissement du devoir[2].

Tel était l'ordre établi par M. de la Salle dans ses écoles. Des règles si pratiques, édictées avec tant de sagesse, demandent qu'on l'inscrive au premier rang parmi les grands éducateurs.

§ V

DIFFICULTÉS DANS LE GOUVERNEMENT INTÉRIEUR DE L'INSTITUT. — MALADIES DU SAINT FONDATEUR. — MORT DU FRÈRE HENRI L'HEUREUX 1690-1691

Pendant que M. de la Salle s'appliquait à défendre et à organiser ses écoles, le gouvernement de son Institut lui causait les plus graves soucis. Au moment où il était en droit d'espérer le succès, il vit son œuvre sur le point de périr. Il eut à déplorer de nombreuses défec-

[1] Si nous rappelons, pour l'intérêt historique, ce qui concerne les corrections, nous devons ajouter que les Frères des Écoles chrétiennes ont renoncé à cet usage dès que l'évolution des idées a commencé à se produire en France sur ce point. Depuis 1777, la *Règle* et la *Conduite* ne parlent plus de verges ni de férules; ces corrections sont même défendues. — [2] *Conduite...*, p. 138-140.

tions de la part de ses Frères; et, jusqu'en 1692, les vides ne se comblèrent pas. Pour exposer la suite des nouvelles épreuves qu'il eut à traverser, il nous faut remonter au mois de février 1688.

A cette date, le vertueux fondateur quittait Reims pour aller implanter l'Institut à Paris. Il emmenait avec lui deux Frères des plus distingués, et il confiait aux soins de Henri L'Heureux les trois communautés de Reims. La communauté des Frères comptait seize sujets[1]; le séminaire des maîtres et le petit noviciat étaient très florissants.

En peu de temps, la bonne tenue des écoles sulpiciennes leur attira tant d'élèves, que deux maîtres ne suffirent plus. Sur le conseil de M. de la Barmondière, le supérieur des Frères partit pour Reims, vers le mois de juillet 1688[2], pour y prendre de nouveaux Frères. C'est alors sans doute qu'il prit Henri L'Heureux avec un autre Frère, et qu'il mit les communautés de Reims sous la conduite du frère Jean-Henry[3].

Le frère Henri L'Heureux avait, à un degré exceptionnel, la confiance du fondateur; et il la méritait par son éminente piété, par la pénétration de son esprit et par la prudence de ses démarches. A peine fut-il arrivé à Paris, que M. de la Salle l'établit directeur de l'école de la rue Princesse[4]. Cette nomination, si justifiée pourtant, excita une telle jalousie dans le cœur des deux Frères qui étaient venus les premiers à Paris, qu'elle jeta le trouble dans la petite communauté et abreuva d'amertume l'âme du vertueux supérieur.

[1] Cf. Blain, p. 312. — [2] Il faut bien mettre ce voyage en 1688, puisqu'il se fit à l'instigation de M. de la Barmondière, qui n'était plus curé six mois après. — [3] Pour mettre le départ de Henri L'Heureux en 1688, nous nous fondons sur Blain, p. 312, qui affirme que frère Jean-Henry était directeur de Reims en 1688, puisque ce fut cette année-là que, par sa faute, huit défections se produisirent. — [4] Quoique les *Mémoires* ne disent pas que ce fut frère L'Heureux, il est impossible de supposer, croyons-nous, que ce fut un autre.

Jusqu'alors, ces deux Frères s'étaient montrés aussi fidèles religieux que maîtres habiles. M. de la Salle n'avait eu qu'à se louer de leur zèle et de leur vertu. Intrépides au travail, ils avaient été patients dans les difficultés, silencieux et résignés dans les contradictions; ils s'étaient fait un bonheur de partager les humiliations de leur père. Mais il parut bien qu'il restait de l'orgueil au fond de leur cœur. Blessés dans leur amour-propre, mécontents de voir leur mérite méconnu, ils ne purent supporter qu'un autre prît pied sur eux et leur commandât. Ils se révoltèrent contre leur chef, et leur attitude devint pour lui comme un cruel martyre.

Quand le premier des deux partit, M. de la Salle le pleura comme un enfant prodigue. C'était un sujet de grande valeur, « bon écrivain, habile à cultiver la jeunesse, zélé pour son instruction, pieux et irrépréhensible dans sa conduite[1]; » il eût été parfait si, aux dons de nature et de grâce, il avait su joindre l'humilité[2]. Son départ était un scandale, dans une ville où l'Institut ne faisait que de s'établir; il laissait vide une place difficile à combler. C'était en 1690, on manquait de maîtres. Plutôt que de troubler les écoles de Champagne, M. de la Salle remplaça lui-même le déserteur, trop heureux de montrer à ses Frères en quelle estime il tenait les fonctions de maître d'école.

L'autre Frère resta encore deux ans dans la communauté, mais ce fut pour exercer la patience et la longanimité de son supérieur. Loin de se fermer, la plaie faite à son amour-propre ne fit que s'envenimer. Il s'oublia jusqu'à porter la main sur son père[3], et c'est alors seulement que la charité du Saint, vaincue par l'ingratitude, cessa de le protéger et de le retenir.

Pendant que ces divisions intestines affligeaient à Paris l'âme du fondateur, les nouvelles venues de Reims n'étaient

[1] Blain, p. 301-302. — [2] Ibid., p. 301. — [3] Ibid., p. 302.

pas faites pour le consoler. Entre les mains du frère Jean-Henry, l'œuvre se désagrégeait et tombait en ruines.

Le frère Jean-Henry était un homme recommandable à bien des égards[1]. Entré, dès l'âge de quinze ans, au petit noviciat, il avait employé deux ans à compléter son instruction. En 1686, il avait reçu l'habit des mains du frère L'Heureux, alors supérieur, et avait été appliqué aux écoles de Reims. Il s'était distingué par une grande générosité : d'une très vive piété, ami du silence et du recueillement, très enclin à la mortification, gardant d'ailleurs dans la pratique de la vertu la gaieté et la simplicité, il était devenu l'édification de la communauté. Lorsque M. de la Salle prit Henri L'Heureux pour le mettre à Paris, le frère Jean-Henry, quoique âgé seulement de dix-neuf à vingt ans, lui parut le plus capable de gouverner la maison de Reims. Les exemples de vertu donnés par le frère Henry étaient bien de nature à maintenir la ferveur. Toujours le premier aux exercices de piété et au travail, il enseignait par ses actes ce que l'inexpérience de la parole ne lui permettait pas d'exprimer de vive voix.

Mais, dans un supérieur, la prudence est une vertu capitale. Elle manqua au frère Henry. Sa ferveur, encore dépourvue de maturité, n'eut pas la souplesse que demande la direction des hommes. Il parut « dur et indiscret[2] ». Dès la fin de 1688, huit Frères sortirent de la communauté de Reims. Le séminaire des maîtres de campagne, que le fondateur avait laissé si prospère, se dépeupla peu à peu; les jeunes maîtres formés prirent des écoles, et ils n'eurent pas de remplaçants. Le petit noviciat lui-même périclitait. Comme c'était la grande ressource de l'Institut pour le recrutement de ses membres, M. de la Salle, inquiet de l'avenir, résolut de le transporter à Paris.

Les jeunes novices arrivèrent à la fin de 1690. Les

[1] Blain, t. II, *Abrégé de la vie du Frère Jean-Henry*, p. 71-76. — [2] Ibid., p. 312.

plus âgés prirent l'habit. Les autres furent demandés par M. Sadourni[1], prêtre sacristain de la paroisse Saint-Sulpice, pour servir les messes. Quoiqu'il entrevît dans cette occupation de fâcheuses conséquences pour ces enfants, M. de la Salle n'osa point opposer un refus au désir formel de M. Baudrand[2].

Tout alla bien dans les commencements. La matinée entière étant consacrée au service des messes, les enfants arrivaient le matin à la sacristie et n'en sortaient qu'à midi. Ce ne fut point pour eux un lieu de dissipation. « On les voyait dans un silence perpétuel, tous à genoux, et en posture de gens qui font oraison. Les uns après les autres, ils allaient, revêtus d'une robe violette, servir le prêtre à l'autel; et, de retour avec lui dans la sacristie, ils retournaient, sans parler, à la place dont ils étaient sortis, continuer à genoux une oraison qui paraissait aussi longue que la matinée. Rien n'était plus édifiant, et on les regardait avec admiration[3]. »

Mais cette régularité ne dura pas longtemps. Égarés dans un milieu qui n'était pas fait pour eux, trop souvent témoins de négligences et de libertés dont leur âme tendre se scandalisait, échappant d'ailleurs en partie aux chaudes influences de la vie de communauté, ces enfants éprouvèrent bientôt du refroidissement dans leur piété; le laisser-aller prit la place de l'application. Malgré toute la déférence qu'il avait pour le curé de Saint-Sulpice, M. de la Salle retira ses petits novices de la sacristie. Il renvoya dans le monde ceux dont la vocation avait fléchi; il donna l'habit à ceux qui avaient gardé l'esprit religieux[4]. C'est ainsi qu'en 1691, presque toute son œuvre avait croulé : ce cher petit noviciat, sur lequel reposaient toutes ses espérances, se trouvait à peu près dispersé.

Pour surcroît de peine, Dieu l'éprouva par la maladie[5]

[1] Blain, t. I, p. 312. — [2] Ibid., p. 281. — [3] Ibid., p. 291. — [4] Ibid., p. 291. — [5] Ibid., p. 303.

et faillit l'enlever à ses disciples désemparés, au moment où il leur était le plus nécessaire.

Au milieu des préoccupations que lui donnait le gouvernement de l'Institut, il ne se relâchait en rien de ses austérités ordinaires. Il semblait même qu'il augmentât la rigueur de ses pénitences, à mesure que les difficultés croissaient en dehors. Sous le poids des cilices et des chaînes de fer, privé de repos et volontairement condamné à une nourriture insuffisante, il succomba à des fatigues excessives. Il sentit les premières atteintes du mal vers la fin de 1690. Ses affaires l'appelaient alors à Reims. Bravant la souffrance, il voulut faire le voyage à pied. Son arrivée à Reims n'apporta que la tristesse à ses chers disciples : ils le trouvèrent si faible, qu'aussitôt la crainte de le perdre les jeta dans la consternation.

Il avait à Reims une famille opulente. Quoiqu'il eût indisposé tous ses parents contre lui en renonçant à tous ses biens, et particulièrement en se revêtant de l'habit même des Frères, toutes les portes se fussent ouvertes devant lui ; la pitié eût fait tomber toutes les préventions. Mais il ne voulut recevoir de soins que de ses chers enfants; et ce fut dans leur communauté pauvre et sans confortable qu'il resta alité. Ranimé par leur tendresse et par leurs prières, plus encore que par les remèdes, il se crut bientôt en état de reprendre le chemin de Paris.

Sa vénérable aïeule, Perrette Lespagnol, veuve de Jean Moët, qui, seule de toute la famille, lui avait gardé son affection et l'avait soutenu de son dévouement, se présenta à la rue Neuve pour le visiter. Déjà elle prenait le chemin de sa chambre, lorsqu'il la fit prier de s'arrêter et de l'attendre au parloir. Rassemblant le peu de forces qui lui restaient, il descendit pour recevoir sa visite. Surprise de cette conduite et redoutant les effets de cette imprudence, Perrette Lespagnol en fit de vifs reproches à Jean-Baptiste. « Quel inconvénient, lui dit-elle, y a-t-il qu'une mère entre dans la chambre de son fils? — Il n'y a point,

à la vérité, répondit le serviteur de Dieu, d'inconvénient que vous veniez me voir malade dans mon lit. Mais c'est donner un grand exemple, que de ne pas permettre à vous et à moi cette liberté. Nul Frère à l'avenir ne trouvera mauvais que la porte de sa chambre soit scellée à l'égard des femmes, et que l'entrée en soit même défendue à ses propres parentes, d'abord qu'il sçaura que ma grand'mère n'a pas eu le privilège de me voir malade, ailleurs que dans le parloir[1]. »

Malgré l'avis des médecins, il reprit la route de Paris aussitôt qu'il se crut en état d'affronter les fatigues d'un voyage. « L'envie qu'il avait de se dérober aux attentions de ses parents l'emporta, dans son esprit, sur les raisons de prudence qui auraient dû le retenir[2]. » Les prévisions des médecins ne se réalisèrent que trop exactement. A peine rentré à Paris, le saint malade dut reprendre le lit pour six semaines. Il se croyait hors de danger, lorsqu'un mal nouveau se déclara et mit ses jours en péril[3]. Averti par ses propres souffrances du peu de chances de salut qui lui restaient, il se résigna à la volonté de Dieu avec les sentiments de parfaite confiance qui l'avaient toujours animé, et il se disposa à mourir.

Dans l'émoi où les jeta la nouvelle d'une mort imminente, les Frères eurent recours à tous les moyens divins et humains pour conjurer cet irréparable malheur. On vit bien alors l'ardent amour que tous les enfants de cette humble famille avaient pour leur père. Ils firent assaut au Ciel par leurs instantes prières. Ils appelèrent près du cher malade le médecin hollandais Helvétius, alors en très grand renom de savoir dans tout Paris. Helvétius avait un remède en effet contre le mal, mais un remède dangereux, qui pouvait entraîner la perte du malade aussi bien que sa guérison radicale. Avant d'administrer

[1] Blain, p. 305. Maillefer, p. 105. — [2] Ibid., p. 106. — [3] Il s'agissait d'une maladie que les médecins ne pouvaient combattre alors que par des potions très dangereuses, dont l'effet était mal assuré.

le remède, Helvétius voulut que le malade reçût les sacrements. M. Baudrand, curé de Saint-Sulpice, qui veillait avec une sollicitude paternelle sur son cher pénitent, lui apporta le saint Viatique très solennellement. Le saint Sacrement était précédé de plusieurs ecclésiastiques de la paroisse et du séminaire, en surplis et le cierge à la main; de nombreux fidèles de tout rang faisaient escorte. Chacun se rendait compte alors de la grande affection qu'il avait pour les Frères et pour leur supérieur; tous craignaient de perdre ce vertueux maître des pauvres et versaient déjà des larmes de regret sur le Saint dont ils avaient trop tard reconnu le mérite. Helvétius lui-même suivait le cortège et priait pour son malade.

Les Frères éplorés se pressaient contre le lit de leur père bien-aimé. Profondément touché du spectacle navrant de cette famille en pleurs, M. Baudrand prit la parole. Il exhorta le père à la résignation, il promit aux fils de ne point les laisser orphelins et d'en prendre soin comme de ses propres enfants. Puis il pria le saint malade de bénir les Frères. Toujours soumis à son directeur, M. de la Salle, d'une main défaillante qu'il fallut soutenir, bénit tendrement ses fils en disant : « Je vous recommande une grande union et une grande obéissance. » C'était tout le testament de ce pauvre de Jésus-Christ.

Le Ciel exauça les prières des Frères, du clergé et du peuple. Le remède d'Helvétius produisit un heureux effet. Le fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes était conservé à son œuvre.

Durant la convalescence, son humilité lui inspira un nouvel acte de vertu. Il craignit d'être à charge dans sa propre maison. Pour épargner à ses Frères la peine de lui donner des soins, il les supplia de le conduire à l'hôpital, à cet asile commun de tous les pauvres[1]. Les Frères, on le pense bien, n'y voulurent point consentir :

[1] Maillefer, p. 104-107. Blain, p. 305-307.

ils ne pouvaient confier à des mains étrangères un malade qui leur était si cher. De leur pauvreté, ils subvinrent à tous ses besoins, et ils obtinrent en effet son rétablissement.

Sitôt qu'il fut en état de voyager, il partit pour Reims, où l'appelaient les affaires de la communauté. Mais, ayant appris que les Frères de Laon étaient éprouvés par la maladie, il résolut de se rendre d'abord auprès d'eux. Il arriva à temps pour administrer les sacrements à l'un de ses disciples, et il eut la douleur de le voir mourir entre ses bras. Comme le médecin lui faisait observer que les deux autres Frères étaient épuisés, qu'ils avaient besoin de repos et qu'il devrait les envoyer respirer l'air natal : « L'air natal des Frères des Écoles chrétiennes, répondit le Saint, c'est le paradis. » Il fit cependant fermer l'école pour deux mois[1].

Le saint instituteur était à peine rendu à Reims, qu'il fut mandé à Paris par des lettres pressantes. Le frère L'Heureux était tombé gravement malade, et sa vie était en danger[2]. Persuadé que le péril n'était pas si imminent et que les Frères de Paris s'exagéraient le mal, M. de la Salle différa son départ, pour avoir le loisir d'achever ses affaires. Ayant laissé le Frère en très bonne santé à la tête de sa communauté, il ne pouvait croire que sa vie fût vraiment menacée. Une dernière lettre lui annonça que le frère L'Heureux était mourant. Il partit aussitôt, mais trop tard. Après trois jours de marche, il arriva rue Princesse et se trouva en face d'une cruelle réalité : le frère L'Heureux était mort. Dieu l'avait épargné lui-même, mais il le frappait au cœur dans le plus cher de

[1] Lucard, *Vie*, t. I, p. 98. Le frère Lucard n'indique pas la source où il a puisé ce fait. — [2] Maillefer, p. 108, dit que M. de la Salle avait fait venir le frère L'Heureux à Paris un mois auparavant. Ce détail ne nous paraît pas exact; car, si le frère L'Heureux fût resté à Reims jusqu'à la fin de 1690, la communauté de Reims n'eût pas été confiée au frère Jean-Henry. Du reste, Maillefer a souvent des dates fautives.

ses fils. Lui, toujours si maître de son émotion, il ne put retenir ses larmes, et il s'abandonna plusieurs jours à l'amertume de sa douleur[1].

Grande, en effet, était la perte qu'il venait de subir : il était privé de l'enfant le plus cher à son cœur de père; tous ses projets étaient renversés.

Le frère Henri L'Heureux méritait toute l'affection et toute la confiance dont il avait été l'objet[2]. C'était une âme droite, douce et ferme. Entièrement livré à la grâce de Dieu, il allait sans détour à tout son devoir. Son humilité était si sincère, qu'il acceptait sans discuter tout ce que l'obéissance lui proposait. On le fait supérieur en 1686, il accepte avec simplicité de commander même à son chef. On le dépose après quelques semaines, il se réjouit de revenir à son rang. Il sait qu'on le destine à gouverner l'Institut, et on lui commande de se préparer au sacerdoce : il s'applique aux études, suit les cours d'humanités et de théologie, sans jamais s'en prévaloir ni s'élever au-dessus de ses Frères. Dans l'exercice du gouvernement, il se montre modéré sans faiblesse, il compatit aux infirmités des autres sans condescendre à leurs défauts : à part les deux Frères de Paris, les autres le voient sans ombrage monter au-dessus d'eux. Sa vertu est à l'épreuve : il a partagé sans se plaindre les humiliations et les privations de son père. Doué d'un esprit solide, mais un peu lent, il passe des nuits à l'étude des sciences sacrées; ses professeurs rendent de lui ce témoignage qu'une fois maître d'une question, il la traite avec justesse et avec une grande aisance de parole.

Il était sur le point d'avancer aux Ordres, lorsque la main de Dieu l'arrêta. Digne et pure victime que Dieu voulut prendre dans ce troupeau choisi, sa vie paya la leçon que Dieu voulait donner au fondateur. Il n'était pas expédient qu'il y eût des prêtres parmi les membres

[1] Maillefer, p. 109. Blain, p. 307. — [2] Cf. Blain, p. 310.

de l'Institut. M. de la Salle l'avait pressenti dès le commencement, mais son humilité l'avait momentanément égaré. Détrompé par la mort du frère Henri L'Heureux, il porta les deux règles suivantes qui sont fondamentales dans l'Institut : 1° Les Frères ne pourront être prêtres, ni prétendre à l'état ecclésiastique[1]; 2° Il ne sera pas permis aux Frères de lire aucun livre latin; les Frères qui auront appris la langue latine n'en feront aucun usage dès qu'ils seront entrés dans la société[2].

A la mort du frère Henri L'Heureux, l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle semblait aller à une dissolution prochaine. Il n'en était rien cependant. Après avoir été épurée et fécondée par l'épreuve, elle allait prendre un nouvel essor.

[1] *Règle*, ch. I, art. 2. — [2] *Règle*, ch. XXVIII, art. 1 et 2.